

Revendiquer... des détails

Autor(en): **Chaponnière, Corinne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **86 (1998)**

Heft 1421-1422

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284774>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les enfants, tout le monde le sait, sont essentiels à la survie de la société. Or, personne ne se soucie de cette évidence au-delà des discours de cantine ou des appels moralisateurs à accepter l'injonction divine de la procréation. Les enfants ont besoin de l'affection de leurs parents. Ils ont besoin d'être logés, nourris, vêtus, soignés, éduqués, entourés. Et ces tâches ne doivent pas être assumées seulement par les femmes, au titre individuel de «mères», mais par l'ensemble de la société, qui en tire un intérêt vital. Il faut donc des mères – bien sûr, mais aussi des pères, des crèches, des garderies, des cantines, des encadrements divers (loisirs et autres), des moyens financiers, autrement dit une politique familiale cohérente et soutenue, au service de l'ensemble de la société. Comme il faut des institutions publiques qui servent à la formation, à la sécurité ou à la justice.

Cette politique familiale est d'autant plus urgente que les femmes seront de plus en plus tentées par les emplois à domicile, aux pièces, ou par le télétravail, tous deux en voie d'expansion et qui semblent concilier avantageusement responsabilités familiales et professionnelles tout en rendant d'éminents services aux entreprises. On imagine les méfaits qu'ils peuvent engendrer: atomisation des tâches, baisse des salaires et aggravation des horaires, absence de couverture sociale, disqualification, isolement et difficultés accrues à défendre les droits élémentaires des travailleuses.

Mais, en tout état de cause, il s'agit aussi d'un combat personnel pour chacune d'entre nous. Tant que les femmes toléreront chez elles toutes les injustices et tous les mépris, par gain de paix ou par crainte de perdre l'affection (!) de leur seigneur et maître, leur cause ne risque guère d'évoluer.

Cilette Cretton
Rédactrice de L'«Educatrice»



Revendiquer... des détails

Pourquoi les mères ne se sont-elles jamais constituées en syndicat? Cela fait vingt ans que je me pose la question.



Bien avant d'être mère moi-même, je voyais déjà toutes mes amies se démenant dans des horaires invraisemblables, tomber dans l'obligation sine qua non de la jeune fille au pair alors que c'était contraire à leurs principes, ou recourir plus qu'abusivement à leur propre mère, etc. Et chacune d'y aller de son petit système D à elle, dans son coin, comme si elle était un cas tout à fait spécial par le seul fait d'avoir des enfants et de souhaiter faire autre chose que des courses à la Migros entre les heures d'entrée et de sortie d'école. Ça m'agaçait déjà, à l'époque, d'entendre l'une louer sa «chance» d'avoir une belle-mère très disponible, l'autre de remercier son mari de gagner assez pour lui «payer» une jeune fille et la chambre supplémentaire qui va avec, la troisième de se féliciter d'habiter à côté de sa sœur qui, avec son troisième enfant, a arrêté de travailler.

Cantines culpabilisantes

Tout ça m'a dépassée pendant des années. C'était l'époque où les crèches mobilisaient toute l'attention et toutes les revendications des féministes d'alors. Et sur les horaires sco-

laire? Pas un traître mot, sauf pour demander la prise en charge par l'Etat des enfants, 40 heures par semaine, sans autre nuance. Mais à l'autre extrémité, on avait l'air de trouver normal que les horaires scolaires des enfants excluent, purement et simplement, une quelconque autre activité que de les y accompagner, en ordre perlé, entre huit heures moins cinq et neuf heures moins le quart, de tuer le temps par quelques tâches peu absorbantes en attendant que deux heures se passent, puis d'aller les rechercher, à onze heures, pour les occuper jusqu'à l'heure du déjeuner avant de les ramener, également en ordre perlé entre une heure et demie et deux heures. J'entendais bien parler, ici et là, de classes gardiennes et de cantines scolaires, mais elles étaient visiblement – et historiquement – destinées aux enfants d'origine modeste qui, autant qu'un encadrement, nécessitaient une alimentation contrôlée.



L'hormone qui ramollit!

Ça ne faisait pas partie des habitudes, ni des évidences, toutes catégories de la population confondues, de mettre ses enfants aux cuisines scolaires, ni aux classes gardiennes quand elles existaient. Comme si les mères se sentaient coupables de se débarrasser ainsi de leurs enfants, quand – au prix de mille ficelles et bricolages – elles pouvaient faire autrement.

Je me suis dit alors: il doit y avoir quelque chose d'hormonal. Une sorte d'endomorphine sécrétée pendant la grossesse, ou déclenchée avec l'accouchement, qui anesthésie en même temps toute conscience de faire partie d'une collectivité et toute faculté de résistance, ce qui fait d'anciennes militantes féministes radicales des mamies reconnaissantes des solutions très particulières de leur cas très particulier.

Genève en avance

Les choses ont heureusement changé. Ce n'est pourtant pas que Genève ait été au départ particulièrement retardée. Au contraire. La tradition des cuisines scolaires y est ancienne, remontant à l'initiative d'associations caritatives, franc-maçonnes entre autres, dès la fin du XIX^e siècle déjà. Et la situation que nous connaissons aujourd'hui est issue en droite ligne de cette tradition, puisque les associations privées continuent à jouer un rôle primordial et moteur dans la prise en charge des enfants à l'heure des repas, et que le bénévolat y est encore très largement présent. Ce qui a changé relève plutôt de l'institutionnalisation du dialogue entre les différentes parties, ainsi que de la répartition des rôles et des compétences entre l'Etat, les anciennes associations des cuisines scolaires, les communes et associations privées communales et, enfin, les associations de parents. En 1994 a été décrété le partenariat entre ces différentes parties, et le 28 avril 1998 seulement a été signé le document de référence établissant leur mode de collaboration. Une véritable concertation s'est alors mise en place, prouvant rapidement son efficacité.

Le deuxième élément qui a changé, c'est la mission du «GIAP»: le groupe-

ment intercommunal pour l'animation parascolaire. Ce Groupement est chargé spécifiquement de l'encadrement des enfants en dehors des heures de classe; c'est à lui qu'ont été transférées en 1994 les anciennes «classes gardiennes», après l'école, et c'est à ce groupement également que revient la tâche d'accompagner les enfants pendant la pause de midi, en particulier avant et après le repas. Ainsi l'encadrement et l'animation des temps parascolaires sont tout à fait distincts de la distribution des repas, tant sur le plan des compétences que de la facturation, les services et associations concernés n'étant pas les mêmes.

Le troisième élément qui a changé, c'est l'horaire des enfants. Suite à la suppression, depuis la rentrée 1997-98, du mercredi matin, ils finissent maintenant leur matinée à 11h30 au lieu de 11h. Avec une pause plus courte, et donc un temps mort réduit, les enfants sont vraisemblablement moins récalcitrants à rester déjeuner à l'école: alors qu'on s'attendait à ce qu'elle diminue avec le nouvel horaire, la fréquentation des cuisines scolaires a augmenté de 10% cette année.

Les enfants d'abord

Quelle différence ces changements font-ils cependant avec les anciennes cuisines scolaires et les anciennes classes gardiennes? Les appellations tout d'abord. A première vue, cela peut sembler une concession à la mode qui veut qu'on débaptise systématiquement des faits anciens pour les affubler de nouveaux termes, invariablement plus euphémiques que les précédents. Le langage politico-pédagogique n'y échappe pas: on ne parle plus que d'«animation parascolaire», qui intègre uniquement le point de vue de l'enfant, et on rejette comme une notion quasi aussi désuète que les châtiments corporels les «classes gardiennes», dont l'idée de «garde» a, entre autres défauts impardonnables, celui de référer explicitement à l'intérêt des parents. De même, dans toute la littérature consacrée aux activités parascolaires, on s'ingénie à oblitérer le plus possible la formidable commodité qu'elles représentent pour les parents, comme si cet avantage corrompait la pureté

des intérêts pédagogiques de l'expérience. Ainsi lit-on dans les «directions» adressées aux animateurs et animatrices de cette dernière année: «Vous assumez une nouvelle fonction... puisque vous ne faites plus les classes gardiennes, mais contribuez à la socialisation de l'enfant et à son apprentissage de la gestion de son temps libre.» N'en jetez plus!

Un progrès virtuel

Il n'en demeure pas moins que ces coquetteries de langage correspondent bel et bien à un changement réel. Car force est de constater que les enfants ne ressentent absolument pas ces classes gardiennes new-look... comme des classes gardiennes, ni le repas de midi à l'école comme une punition. Indiscutablement, ils s'y amusent bien, ne les perçoivent pas comme une poursuite de l'école, ne ressentent pas les animatrices et animateurs comme des maîtresses ou des maîtres: bref, si le but de ces changements était de modifier le statut de la «garde» parascolaire en lui donnant une personnalité distincte de l'école, c'est pleinement réussi.

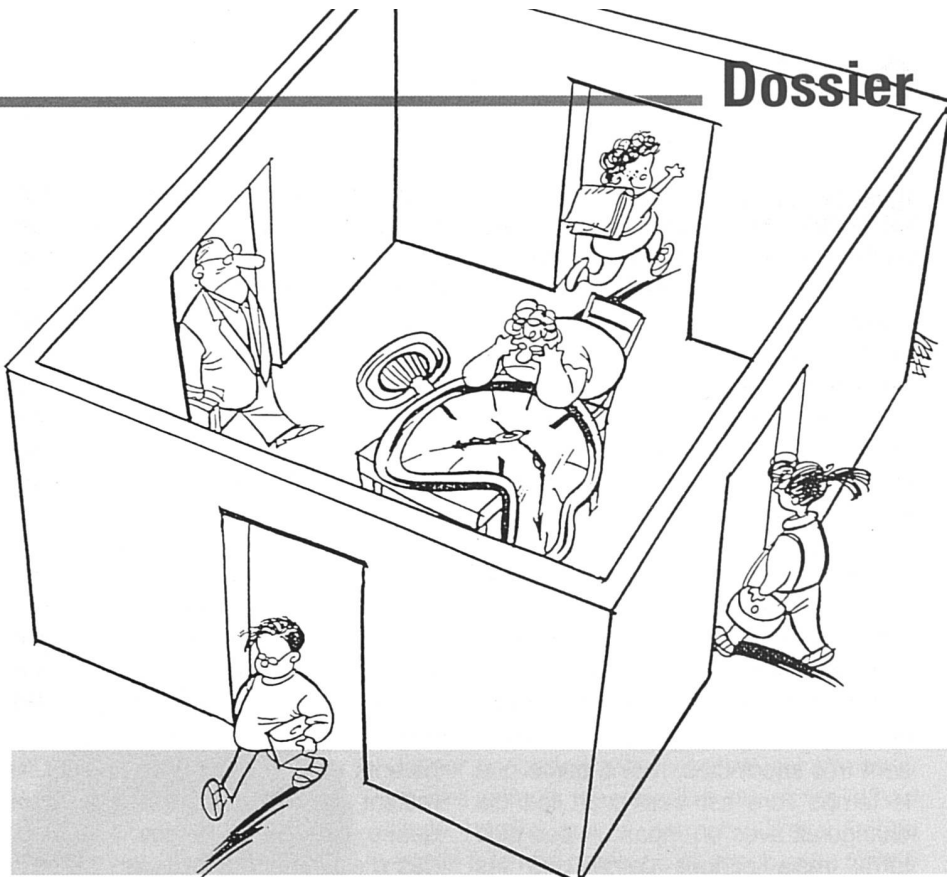
Mais le principal changement apporté par l'«animation parascolaire» est virtuel. Le GIAP insiste beaucoup sur le fait que ses activités et sa marge d'action sont indépendantes de la distribution des repas. Cette distinction qui n'a l'air de rien pourrait pourtant bien, si elle était exploitée jusqu'au bout, transformer la vie quotidienne des parents d'élèves comme peu d'innovations du système scolaire l'ont fait ces dernières années. Actuellement, grâce à la prise en charge parascolaire, étendue à la quasi-totalité des communes du canton, les enfants ont donc la possibilité de faire une journée continue de 8h à 17h30-18h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. C'est déjà un progrès considérable par rapport à ce que l'on connaissait il y a encore dix ans. Mais est-ce forcément ce que nous voulons tous les jours, toutes les semaines, toute l'année, quand nos enfants ont quatre ou cinq ans, qu'ils sont de nature fatigable, qu'ils aiment s'amuser avec leurs jouets après le repas de midi, ou qu'ils ont encore des frères, des sœurs, un chien ou un chat à la maison?

Ma question est la suivante:

si l'«animation parascolaire» défend farouchement son indépendance du service des repas, ainsi que la formation spécifique de ses 550 animateurs et animatrices, pourquoi ne peut-on y recourir séparément? En termes clairs, pourquoi n'est-il pas possible actuellement de laisser ses enfants à l'école jusqu'à midi, voire midi et quart, dans le cadre de l'animation parascolaire – qui serait évidemment facturée – mais avec la possibilité de reprendre ses enfants à déjeuner? Cette différence à l'air minime, elle pourrait pourtant changer la vie de bien des familles, le travail de bien des mères, la proximité de bien des pères auprès de leurs enfants, en modifiant ridiculement le travail des animateurs, qui compteraient quelques enfants de plus avant le repas de midi. Les arguments en faveur de cette petite innovation sont les suivants:

1 Le bien de l'enfant. On le sait bien: les cuisines scolaires ont beau être sympathiques, les enfants sont encore nombreux à préférer rentrer à la maison entre midi et deux heures, surtout les petits. C'est un des grands privilèges du réseau extrêmement serré des écoles enfantines et primaires à Genève, que de pouvoir faire manger ses enfants à la maison, même en une heure et demie, vu les temps de trajet réduits au maximum. En termes économiques, il va de soi que le repas à la maison est une nette économie par rapport à celui de la cantine, surtout avec plusieurs enfants.

2 L'emploi des mères. Par les temps qui courent, c'est déjà assez dur de trouver du travail. On ne peut pas demander encore à son employeur de faire des horaires aberrants. Or, actuellement, il faut déjà obtenir un jour de congé le mercredi, ce qui tient du miracle. Et les autres jours? Aucun employeur de ma connaissance n'est d'accord que son employé-e parte à 11h20. (S'il existe, veuillez me le signaler: je postule.) Mais à midi, oui. Cet aménagement des horaires scolaires par le biais de l'animation parascolaire permettrait tout simplement aux mères de travailler le



matin, sans être obligées pour autant de coller leurs enfants huit heures, voire dix heures d'affilée, à l'école tous les jours. Ou de travailler aussi l'après-midi, dans la mesure où, si les enfants sont rentrés déjeuner, ils supportent beaucoup mieux de rester jusqu'à six heures.

3 La présence des pères. Toujours parce que l'école finit à 11h30, on ne voit que deux catégories de pères au sortir de l'école: les pères chômeurs et les pères enseignants. Si on pouvait prolonger cette heure de sortie au-delà de midi, de nombreux pères pourraient certainement venir chercher leur enfant à l'école... au moins de temps en temps! Il leur viendrait peut-être à l'idée, dans la foulée, de leur préparer un petit repas: je vous le dis, les vraies révolutions tiennent parfois à trois quarts d'heure.

4 La sécurité des enfants, la tranquillité des parents. Les activités parascolaires devraient inclure la garde des enfants «oubliés». Automatiquement. De retour de l'étranger (voir p. 10), je ne peux m'empêcher de trouver très dommage qu'avec un système aussi élaboré que celui de Genève, qui coûte 16 millions de francs par an, on n'ait pas aussitôt résolu (avec un coût supplémentaire nul), le problème de la sécurité des enfants à la sortie des

classes. En deux mots: lorsque les parents ou personnes responsables ne sont pas à la sortie de l'école à 11h30 (absence annoncée ou non), le transfert des enfants aux activités parascolaires serait automatique jusqu'à midi dix ou midi et quart. Les parents n'arrivent toujours pas? Les enfants mangent avec les autres. Avec une pénalisation financière, pourquoi pas, tant pour l'activité parascolaire que pour le repas, lorsque l'enfant n'était pas inscrit ou annoncé, afin d'éviter que cette circonstance de «dépannage» ne devienne la règle. Pas punitif: simplement dissuasif. Cela éviterait non seulement aux enfants l'angoisse des parents qui ne viennent pas, mais aussi aux parents les angoisses bien connues des bouchons ou des séances qui n'en finissent pas, quand ils savent que leur enfant est tout simplement jeté à la rue à 11h30, sans que personne ne s'en soucie.

Dans la pratique

Le grand argument qu'on oppose au fait de pouvoir garder les enfants au-delà de l'heure de sortie des classes, c'est qu'il s'écoule très peu de temps avant l'heure du repas. La belle affaire. Dans les écoles où il n'y a qu'un seul service, il n'y a pas de raison nutritionnelle majeure pour laquelle les enfants devraient impérativement manger à 11h45 alors que, chez eux, ils ne man-

gent certainement pas avant midi. On ne voit pas dès lors ce qui s'oppose, sans remède possible, à repousser le début du repas à 12h15 ou 12h20 par exemple.

Dans certaines écoles, il y a plusieurs services de repas! Et le problème est bien réglé: les enfants que l'on vient chercher à midi restent avec le groupe du deuxième service, qui eux aussi «attendent», certainement sous surveillance.

L'autre argument qui sera opposé, j'imagine, est qu'on ne peut entreprendre des activités avec des enfants qui restent pendant des durées variables. Pour les avoir vues de près, les activités qui précèdent le repas sont très succinctes, moins parce que le temps libre est trop court (ce qui changerait avec un repas un peu plus tard), mais surtout parce que les enfants sont fatigués et qu'ils ont envie de se défouler et de courir dans la cour, et non pas de se jeter sur un nouveau bricolage. Les animateurs et animatrices le savent bien.

Il y aura certainement d'autres arguments qui s'opposeront à ce changement. Tant il est vrai que l'intérêt des parents (c'est-à-dire la nécessité pour beaucoup d'entre eux de pouvoir travailler) paraît un tabou qu'il est exclu de considérer comme une priorité associée à celle du bien de l'enfant.

Est-ce trop demander? Il est vrai qu'au temps où les enfants sortaient à 11h, on ne pouvait même pas rêver de travailler sans une infrastructure «lourde» – jeune fille, grand-mère fiable à 100% ou enfants à l'école de huit à quatre ou six heures. Aujourd'hui à Genève, avec un horaire un peu amélioré et surtout l'animation parascolaire, de nouveaux espoirs sont permis. Un jour peut-être, les mères d'enfants en âge scolaire ne seront plus séparées du reste de la population par un «horaire de mère» totalement incompatible avec l'horaire de l'employeur le plus bienveillant. Un jour peut-être, les femmes pourront travailler tout en déjeunant avec leurs enfants à la maison. Eh oui! On en est là.

On m'aurait dit, il y a dix ans, que j'en serais moi-même à revendiquer ce genre de «détail», je ne l'aurais jamais cru.

Corinne Chaponnière

Quand on veut, on peut!

Ce n'est pourtant pas sorcier. En Belgique, le problème de la petite enfance est réglé nettement plus tôt qu'ici, dans la mesure où les enfants sont acceptés en maternelle dès l'âge de deux ans et demi s'ils le veulent – et comme tous les copains le font, ils le veulent tous.

Jusqu'à la scolarité obligatoire, comme ici, ils peuvent ne fréquenter l'école que le matin, ou toute la journée, mais sans obligation de régularité: au jour le jour, selon la disponibilité des parents et la sociabilité de l'enfant, ils restent jusqu'à midi, jusqu'à deux, quatre, cinq ou six heures. Il ne s'agit pas d'écoles spéciales, mais de deux ou trois classes de plus dans les écoles primaires. A la place des pupitres, il y a simplement de grandes tables basses avec de petites chaises, et des matelas pour faire la sieste entre 13h et 14h30; dans le préau, des barrières mobiles leur réservent un petit carré, de façon à ce qu'ils ne soient pas bousculés par les plus grands. Rien de plus, et c'est amplement suffisant: les enfants sont ravis, les parents aussi. Par rapport à la Suisse, cet accueil de la petite enfance doit néanmoins coûter plus cher au contribuable, puisqu'il relève de l'offre publique, contrairement à chez nous. Mais les choses ne sont pas pensées luxueusement, ni sur le plan réglementaire ni dans les équipements. Les temps sont à l'économie, sans que cela menace un instant ce qui est considéré là-bas comme une évidence: l'activité professionnelle des deux parents d'enfants qui fréquentent l'école publique.

Repas chaud ou froid

Par la suite, les coûts ne sont certainement pas supérieurs là-bas qu'ici. La souplesse est de rigueur: les enfants peuvent rester manger à midi, avec un repas chaud OU un pique-nique, selon les moyens des parents ou la préférence de l'enfant. Ce qui donne des choses sympathiques: au début du mois, beaucoup d'enfants sont au «repas chaud». Et au fur et à mesure

que le mois progresse, de plus en plus d'enfants viennent avec leur pique-nique. A la veille des fêtes, par exemple, où les dépenses familiales sont sans doute plus nombreuses, la majorité des bambins sont aux sandwiches! Personne ne se sent exclu pour autant puisque, trêve de chichis inutiles, les «repas chauds» et les pique-niques ont lieu dans la même salle, aucune raison objective, à part la rigidité d'esprit, ne commandant qu'on les sépare.

Pour le repas de midi, les inscriptions se font au début du mois, mais peuvent être modifiées en tout temps. En effet, il est possible, jusqu'à neuf heures du matin, d'ajouter ou d'annuler un repas. Les organisateurs constatent que, sur une soixantaine de repas, il y a en moyenne une à trois modifications le matin même, ce qui ne pose rigoureusement aucun problème de planification.

Résultat optimal

Enfin, la garde des enfants est assurée aussi longtemps que personne ne vient les chercher. Sauf autorisation expresse des parents, jamais un enfant ne quitte l'école sans que les maîtres l'aient remis à une personne qu'ils connaissent. Si personne ne vient – une grève des transports publics, un accident de circulation, un retard peut arriver à tout le monde – les enfants rejoignent sans plus de complication leurs camarades dans la cour, au réfectoire ou aux «classes gardiennes». Cela transforme littéralement la santé nerveuse des mères, qui savent que leur enfant n'est pas lâché dans la nature lorsqu'elles ont un empêchement de dernière minute. Quant aux maîtres-ses, cette «distribution» des enfants à la sortie des classes prend quelques minutes à peine, puisque les parents retardataires ne sont pas attendus et que les enfants oubliés sont aussitôt remis aux enseignant-e-s chargé-e-s de la garde parascolaire. C'est simple, efficace et beaucoup moins cher que bien des systèmes plus compliqués. Pour une sécurité optimale des enfants, une tranquillité absolue des parents et une contribution minimale des responsables de classe.

(cc)